



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-043-2023-08

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2023-08-22-00015 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/82 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie?? (2 pages) Page 3

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2023-08-24-00006 - Arrêté n° DOS-2023/3362 portant retrait d'agrément de la SARL Yvelines Ambulances (2 pages) Page 6

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politique du travail

IDF-2023-08-24-00004 - Décision n° 2023-106 du 24 août 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis?? de la DRIEETS d'Île-de-France (4 pages) Page 9

IDF-2023-08-24-00003 - Décision n° 2023-107 du 24 août 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne (4 pages) Page 14

IDF-2023-08-24-00005 - Décision n° 2023-108 du 24 août 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Île-de-France?? (4 pages) Page 19

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-08-22-00015

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/82 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2023/82

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 31 décembre 1942 portant octroi de la licence n°75#000616 à l'officine de pharmacie sise 18 rue Ravignan à Paris (75018) ;
- VU** la demande en date 05 juillet 2023 par lequel Madame Béatrice GUILLOT déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 18 rue Ravignan à Paris (75018) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;
- CONSIDERANT** que le titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 31 octobre 2023 à minuit ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité à compter du 31 octobre 2023 à minuit de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Béatrice GUILLOT sise 18 rue Ravignan à Paris (75018) est constatée.

La licence n°75#000616 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 22 août 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-08-24-00006

Arrêté n° DOS-2023/3362 portant retrait
d'agrément de la SARL Yvelines Ambulances

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/3362

Portant retrait d'agrément de la SARL Yvelines Ambulances

(78570 Chanteloup-les-Vignes)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° A-07-02646 en date du 05 décembre 2007 portant agrément provisoire, sous le n° 78-127, de l'entreprise Yvelines Ambulances sise 3 rue Gamay à Sartrouville (78500) ayant pour gérante Mademoiselle Sandrine CAROLE ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° A-08-00637 en date du 31 mars 2008 portant agrément définitif, sous le n° 78-127, de l'entreprise Yvelines Ambulances sise 3 rue Gamay à Sartrouville (78500) ayant pour gérante Mademoiselle Sandrine CAROLE ;
- VU** l'arrêté n° 14-78-072 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 18 août 2014 portant transfert des locaux de la SARL Yvelines Ambulances ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2017-346 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 10 novembre 2017 portant transfert des locaux et changement de gérance de la SARL Yvelines Ambulances ;

VU l'arrêté n° DOS-2019/1428 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 14 juin 2019 portant transfert des locaux de la SARL Yvelines Ambulances ;

VU l'arrêté n° DOS-2022/4133 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 14 novembre 2022 portant changement de gérance de la SARL Yvelines Ambulances ;

CONSIDERANT l'accord de transfert de l'autorisation de mise en service rattachée au véhicule de catégorie C type A immatriculé CY-795-KX de la SARL Yvelines Ambulances à la SAS Confort Ambulances sise 1 place Christiane Frahier à Saint-Germain-en-Laye (78100), dont le président est Monsieur Franck PIEJOS, délivré par les services de l'ARS d'Ile de France le 19 décembre 2022 ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la SARL Yvelines Ambulances est désormais sans objet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément de la SARL Yvelines Ambulances sise 1 rue Panhard et Levassor, ZA les Celtons à Chanteloup-les-Vignes (78570), ayant pour gérant Monsieur Ousumane N'GAIDE, est retiré à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 24 août 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-08-24-00004

Décision n° 2023-106 du 24 août 2023 portant
affectation des agents de contrôle dans les
unités de contrôle et gestion des intérimis de
l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis
de la DRIEETS d Île-de-France



**Décision n° 2023-106 du 24 août 2023
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle
et gestion des intérimis de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis
de la DRIETS d'Île-de-France**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu la décision n° 2021-28 du 1^{er} avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;

DÉCIDE :

Article 1 : Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 2 : Madame Céline D'ANDREA, directrice adjointe du travail
- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline D'ANDREA, l'intérim est assuré par Madame Lynda KEHILA, inspectrice du travail
- Unité de contrôle n° 3 : Madame Lynda KEHILA inspectrice du travail
- Unité de contrôle n° 4 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Catherine BARRAS, directrice du travail
- Unité de contrôle n° 5 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité.

Article 2 : Sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents de contrôle, chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises, dont les noms suivent :

Unité de contrôle n° 1

Section 1-1 : Madame Sophie LE QUERE, inspectrice du travail

Section 1-2 : Monsieur Camille DIQUAS, inspecteur du travail

Section 1-3 : Madame Julia INZOUNDINE, inspectrice du travail

Section 1-4 : Monsieur Stéphane DUPOMMIER, inspecteur du travail

Section 1-5 : Madame Linda ABERKAN directrice adjointe du travail

Section 1-6 : Monsieur Abdallah HASNAOUI, inspecteur du travail

Section 1-7 : Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail

Section 1-8 : Madame Stéphanie DESPLAN, inspectrice du travail

Unité de contrôle n° 2

Section 2-1 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail

Section 2-2 : Monsieur Ludovic LESCURE, inspecteur du travail

Section 2-3 : Madame JOUGLET Manon, inspectrice du travail

Section 2-4 : Madame Isabelle LAGARDE, inspectrice du travail

Section 2-5 : Madame Charlotte ALLAIRE, inspectrice du travail

Section 2-6 : Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail

Section 2-7 : Madame Olivia DOLIBEAU, inspectrice du travail

Section 2-8 : Monsieur Flavien CHAILLEUX, inspecteur du travail

Section 2-9 : Madame Camille PERRODIN, inspectrice du travail

Section 2-10 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Isabelle LAGARDE, inspectrice du travail

Section 2-11 : Monsieur Vincent BOUYX, inspecteur du travail

Section 2-12 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Vincent BOUYX, inspecteur du travail, à l'exception des établissements SNCF FRET (Siret 51869768502383), SNCF RESEAU (Siret 14273720375) SNCF VOYAGEURS (Siret 51903758408747), SOCIETE NATIONALE SNCF (55204944776279), des établissements ayant une activité de transport ferroviaire et toutes les activités exercées dans leurs enceintes, pour ceux-ci la compétence est attribuée à Madame Céline d'ANDREA. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline d'ANDREA, l'intérim est assuré par Madame Catherine BARRAS, directrice du travail

Unité de contrôle n° 3

Section 3-1 : Madame Léna PERTUY, inspectrice du travail

Section 3-2 : Monsieur Mathieu MARQUET, inspecteur du travail

Section 3-3 : Monsieur Vincent GIDARO, inspecteur du travail

Section 3-4 : Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail

Section 3-5 : Monsieur Simon CADY, inspecteur du travail

Section 3-6 : Madame Lila RABESON, inspectrice du travail

Section 3-7 : Madame Sandrine POUET, inspectrice du travail

Section 3-8 : Monsieur Toufik DAHMANI, inspecteur du travail

Section 3-9 : Monsieur Samir ROCHDI, inspecteur du travail

Section 3-10 : Monsieur Marc DE MAGALHAES, inspecteur du travail

Section 3-11 : Monsieur Pierre VILLERET, inspecteur du travail

Unité de contrôle n° 4

Section 4-1 : Monsieur Nabil EL KHANTACHE, inspecteur du travail

Section 4-2 : Madame Julie COURT, inspectrice du travail

Section 4-3 : Monsieur Simon PICOU, inspecteur du travail

Section 4-4 : Madame Asmaâ EL JERRARI, inspectrice du travail

Section 4-5 : Madame Fatiha EL-KHADDARI, inspectrice du travail

Section 4-6 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Sandrine POUET, inspectrice du travail

Section 4-7 : Monsieur François LE FLOCH, inspecteur du travail,

Section 4-8 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Pierre-Yves HANNUS, directeur adjoint du travail

Section 4-9 : Madame Nadine TETRON, inspectrice du travail

Section 4-10 : Madame Hanaline BREL, inspectrice du travail

Unité de contrôle n° 5

Section 5-1 : Monsieur Frédéric RAKOTONIAINA inspecteur du travail

Section 5-2 : Monsieur Jules GRENET, inspecteur du travail

Section 5-3 : Monsieur Vincent BOUZRAR inspecteur du travail

Section 5-4 : Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail

Section 5-5 : Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail

Section 5-6 : Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail

Section 5-7 : Madame Laure FOGHA-YOUMSI, inspectrice du travail

Section 5-8 : Monsieur Laurent COQUEL, inspecteur du travail

Section 5-9 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim est assuré, à titre principal, par un agent de contrôle affecté dans la même unité de contrôle ou, lorsque les circonstances le nécessitent, par un agent de contrôle affecté sur l'une des autres unités de contrôle de la Seine-Saint-Denis.

Article 4

La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2023.

La décision n° 2023-092 du 31 juillet 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d'Île-de-France est abrogée.

Article 5

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 24 août 2023
Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,



Gaëtan RUDANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-08-24-00003

Décision n° 2023-107 du 24 août 2023 portant
affectation des agents de contrôle dans les
unités de contrôle et gestion des intérimis de la
Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités de Seine-et-Marne



**Décision n° 2023-107 du 24 août 2023
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne**

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2023-55 du 3 mai 2023 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne,

DÉCIDE

Article 1er :

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne les agents suivants :

Unité de contrôle N° 1 sise 3 rue de la Galmy CS 10582 77701 Marne la Vallée Cedex 4

Responsable de l'unité de contrôle : Monsieur *Paul Éric DROSS*, Directeur adjoint du travail

Section 1-01 A : Madame *Pauline LEFEVRE*, Inspectrice du travail

Section 1-02 : Madame *Laetitia HENNOUS*, Inspectrice du travail

Section 1-03 : Monsieur *Raphaël AUPIED*, Inspecteur du travail

Section 1-04 : Monsieur *Stéphane LOISET*, Inspecteur du travail

Section 1-05 TF et FI : Madame *Juliette MATHIEU*, Inspectrice du travail

Section 1-06 : Monsieur *Alexis COSTES*, Inspecteur du travail

Section 1-07 : **Section vacante.**

Monsieur *Paul Eric DROSS*, Directeur adjoint du travail, assumant les fonctions d'Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 1-08 TR : Monsieur *Karim BOURAS*, Inspecteur du travail

Unité de contrôle N° 2 sise 3 rue de la Galmy CS 10582 77701 Marne la Vallée Cedex 4

Responsable de l'unité de contrôle : Madame *Stéphanie REUX*, Directrice adjointe du travail

Section 2-01 : Monsieur *Thomas SALGADO*, Inspecteur du travail

Section 2-02 : **Section vacante**

Madame *Stéphanie REUX*, Directrice adjointe du travail, assumant les fonctions d'Inspectrice du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 2-03 : Madame *Souad BEN SALEM* Inspectrice du travail,

Section 2-04 : Monsieur *Léo BOURSIER* Inspecteur du travail

Section 2-05 T : Madame *Carmen ZIEGLER*, Inspectrice du travail

Section 2-06 : Madame *Mathilde MALHER*, Inspectrice du travail

Section 2-07 : Monsieur *Jean Baptiste LY VAN TU*, Inspecteur du travail

Section 2-08 A : **Section vacante**

Monsieur *Thomas SALGADO*, Inspecteur du travail est en charge de l'intérim de la section.

Unité de contrôle N° 3 20 quai Hippolyte Rossignol 77011 Melun cedex

Responsable de l'unité de contrôle : Monsieur *Raphaël SEROUR*, Directeur adjoint du travail

Section 3-01 : Mme *Noémie CHASSARD* Inspectrice du travail

Section 3-02 : Madame *Evelyne ZOUBICOU*, Inspectrice du travail

Section 3-03 : **Section vacante,**

Madame *Sylvie NICOLIER-BIGEL*, Inspectrice du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 3-04 : Madame *Sylvie NICOLIER-BIGEL*, Inspectrice du travail

Section 3-5 : Monsieur *Miguel REVES* Inspecteur du travail

Section 3-6 A : **Section vacante**

Monsieur *Raphaël SEROUR*, Directeur adjoint du travail, assumant les fonctions d'Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section3-07 T : Monsieur *Romain GROS*, Inspecteur du travail

Section3-08 : **Section vacante**,

Monsieur *Romain GROS*, Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Unité de contrôle N° 4 20 quai Hippolyte Rossignol 77011 Melun cedex

Responsable de l'unité de contrôle : Madame *Isabelle ZORZENON*, Directrice adjointe du travail

Section 4-01A : Madame *Karine PAUVERT*, Contrôleuse du Travail

Madame *Lucile PERDRIX*, Inspectrice du travail, est en charge du contrôle des établissements d'**au moins 50 salariés**.

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 1° du code du travail, Madame *Lucile PERDRIX* exerce les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail.

Section 4-02: **Section vacante**

Monsieur Damien RENARD, Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 4-03 : Monsieur *Raphael PREAU* Inspecteur du travail

Section 4-04 : Madame *Mathilde HERMIER*, Inspectrice du travail

Section 4-05 F : Monsieur *Damien RENARD* Inspecteur du travail

Section 4-06 : Madame *Lucile PERDRIX*, Inspectrice du travail

Section 4-07 : Madame *Caroline ROUSSEAU*, Inspectrice du travail

Section 4-08 T : Madame *Karine MEDAILLE* Inspectrice du travail

Section 4-09 : Madame *Naila OTT*, Inspectrice du travail

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des solidarités de Seine et Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera prioritairement assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou à

défaut une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur ou d'une contrôlease du travail, l'intérim sera assuré par un contrôleur ou contrôlease du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un contrôleur ou une contrôlease du travail affecté(e) sur l'une des autres unités de contrôle ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par un inspecteur du travail ou d'une inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités de Seine et Marne à laquelle est rattachée l'Unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 4 :

La décision n° **2023-084 du 31 Juillet 2023** portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne est abrogée.

Article 5 :

La présente décision prend effet au **1er septembre 2023**.

Article 6 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 24 août 2023

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France



Gaëtan RUDANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-08-24-00005

Décision n° 2023-108 du 24 août 2023 portant
affectation des agents de contrôle dans les
unités de contrôle et gestion des intérimis de
l' Unité départementale du Val-de-Marne de la
DRIEETS d Ile-de-France



**Décision n° 2023-108 du 24 août 2023
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de
l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Île-de-France**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2021-29 du 1^{er} avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de responsables des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne, les agents suivants :

- Unité de contrôle départementale n° 1 : Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.
- Unité de contrôle interdépartementale n° 2 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail.
- Unité de contrôle départementale n° 3 : Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail.
En cas d'empêchement de Monsieur Christophe LEJEUNE, l'intérim est assuré par Madame Sandra EMSELLEM, directrice du travail
- Unité de contrôle interdépartementale n° 4 : Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et, à titre principal, aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité en propre.

Article 2

Sont affectés dans les sections d'inspection du travail des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne les agents suivants :

Unité de contrôle départementale n° 1

Section 1-1 : Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

Section 1-2 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

Section 1-3 : Madame Zolikhha BENALI, inspectrice du travail.

Section 1-4 : Madame Julia LOPES PEREIRA, inspectrice du travail.

Section 1-5 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

Section 1-6 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

Section 1-7 : Madame Julie CAZEAUD, inspectrice du travail.

Section 1-8 : Monsieur Jonathan KLUR, inspecteur du travail.

Section 1-9 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Zolikhha BENALI, inspectrice du travail.

Section 1-10 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail.

Section 1-11 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Elisabeth LAMORA, inspectrice du travail.

Unité de contrôle interdépartementale n° 2

Section 2-1 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail.

Section 2-2 : Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail.

Section 2-3 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail, pour la zone aéroportuaire d'Orly, et par Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail, pour la commune de Villeneuve-le-Roi.

Section 2-4 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail.

Section 2-5 : Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail.

Section 2-6 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur François-Xavier BRETON, contrôleur du travail.

Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail, est chargé du contrôle des chantiers de BTP. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

Section 2-7 : Monsieur François-Xavier BRETON, contrôleur du travail.

Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des chantiers de BTP. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

Section 2-8 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail.

Section 2-9 : Madame Belkyss KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail.

Section 2-10 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Elisabeth LAMORA, inspectrice du travail.

Section 2-11 : Monsieur Hugo MAZA, inspecteur du travail.

Unité de contrôle départementale n° 3

Section 3-1 : Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail.

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe LEJEUNE, l'intérim est assuré par Madame Sandra EMSELLEM, directrice du travail

Section 3-2 : Madame Naïma CHABOU, inspectrice du travail.

En cas d'empêchement de Madame Naïma CHABOU, l'intérim est assuré par Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail

Section 3-3 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Hicham BOUANANE, contrôleur du travail.

Madame Nadège LETONDEUR, inspectrice du travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-4 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Julie GUINDO, inspectrice du travail.

Section 3-5 : Monsieur Edern LE-ROUX, inspecteur du travail.

Section 3-6 : Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail.

Section 3-7 : Madame Julie GUINDO, inspectrice du travail.

Section 3-8 : Madame Elisabeth LAMORA, inspectrice du travail

Section 3-9 : Madame Félix TOUSSINE, inspectrice du travail.

Section 3-10 : Madame Nadège LETONDEUR, inspectrice du travail.

Monsieur Hicham BOUANANE, contrôleur du travail, est chargé du contrôle des chantiers de BTP.

Section 3-11 : Monsieur Hicham BOUANANE, contrôleur du travail.

Madame Nadège LETONDEUR, inspectrice du travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Unité de contrôle interdépartementale n° 4

Section 4-1 : Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail.

Section 4-2 : Monsieur Florent HUART, inspecteur du travail.

Section 4-3 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

Section 4-4 : Madame Assia BAGHDAD-BELHADJ, inspectrice du travail.

Section 4-5 : Madame Rachel WOLF, inspectrice du travail.

Section 4-6 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Rachel WOLF, inspectrice du travail.

Section 4-7 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Monique AMESTOY, contrôleuse du travail, chargée du contrôle des établissements jusqu'à 250 salariés.

Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail, est chargé par intérim du contrôle des établissements de plus de 250 salariés. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

Section 4-8 : Madame Monique AMESTOY, contrôleuse du travail, chargée du contrôle des établissements jusqu'à 250 salariés.

Madame Assia BAGHDAD-BELHADJ, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements de plus de 250 salariés. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

Section 4-9 : Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

Section 4-10 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail.

Section 4-11 : Madame Claire BAURIN, inspectrice du travail.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des responsables d'unité de contrôle mentionnés à l'article 1 ou par un membre de la direction du Pôle Politique du Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des agents de contrôle mentionnés à l'article 2 ou par un membre de la direction du Pôle Politique du travail.

Article 4

La décision prend effet au 1^{er} septembre 2023.

Article 5

La décision n° 2023-093 du 31 juillet 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Ile-de-France est abrogée.

Article 6

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 24 août 2023

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,



Gaëtan RUDANT